

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales



Selon le R122-17-II alinéa 4 du code de l'environnement

Note d'informations complémentaire

Introduction

La commune de Notre Dame de Monts est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet de PLU a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 23 avril 2013.

Afin de garder la cohérence entre les différents documents organisant la commune, il est nécessaire de mettre à jour les zonages d'assainissement de la commune visés aux alinéas 1° et 2° de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui datent de 2005.

En application de l'article R. 122-17-II du code de l'environnement, cette révision relève de la procédure de demande d'examen au cas par cas pour les plans et programmes introduit par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

L'article R.122-18 du code de l'environnement définit la procédure applicable à l'examen du cas par cas et notamment les éléments à transmettre à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

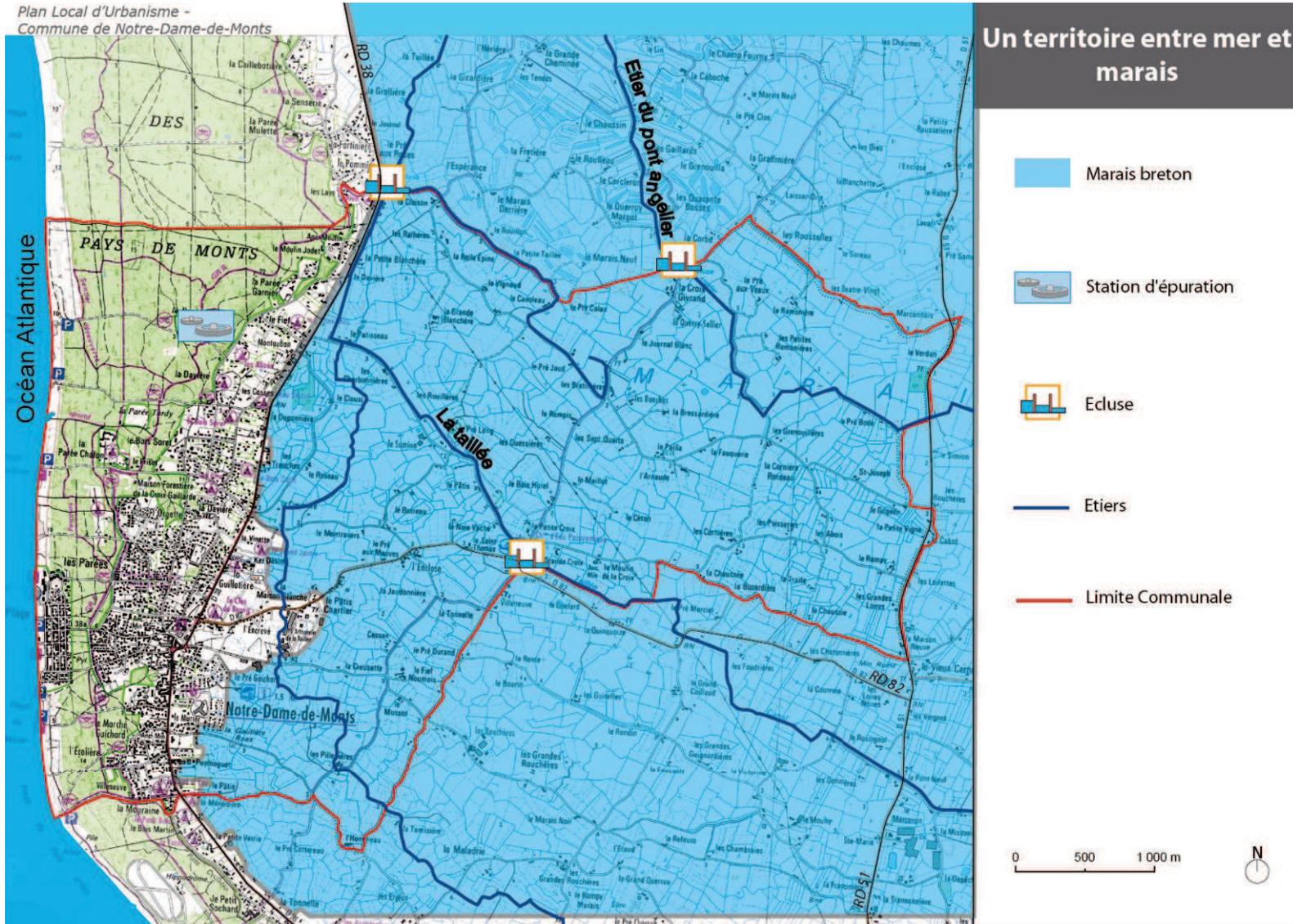
Les pièces constitutives de ce dossier sont :

- La fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales dûment complétée ;
- La notice de présentation de la mise à jour du zonage d'assainissement comprenant l'incidence du projet de PLU sur la station d'épuration ;
- La présente note d'informations contenant les cartes et informations complémentaires relatives à ce dossier.

Caractéristiques des zonages et contexte

Les éléments complémentaires à la fiche d'examen au cas par cas sont :

- 1- Carte de la commune de Notre Dame de Monts
- 2- Carte de zonage d'assainissement existante
- 3- Les principales zones de développement à vocation habitat prévues dans le projet de PLU arrêté



Principales zones de développement à vocation habitat

BOIS SORET

Surface totale : 2,3 ha
 Surface aménageable : 2,27
 Densité minimale : 15 logements/ha
 Potentiel minimal : **34 logements**
Zone 2AU (vocation habitat)

ORGATTE

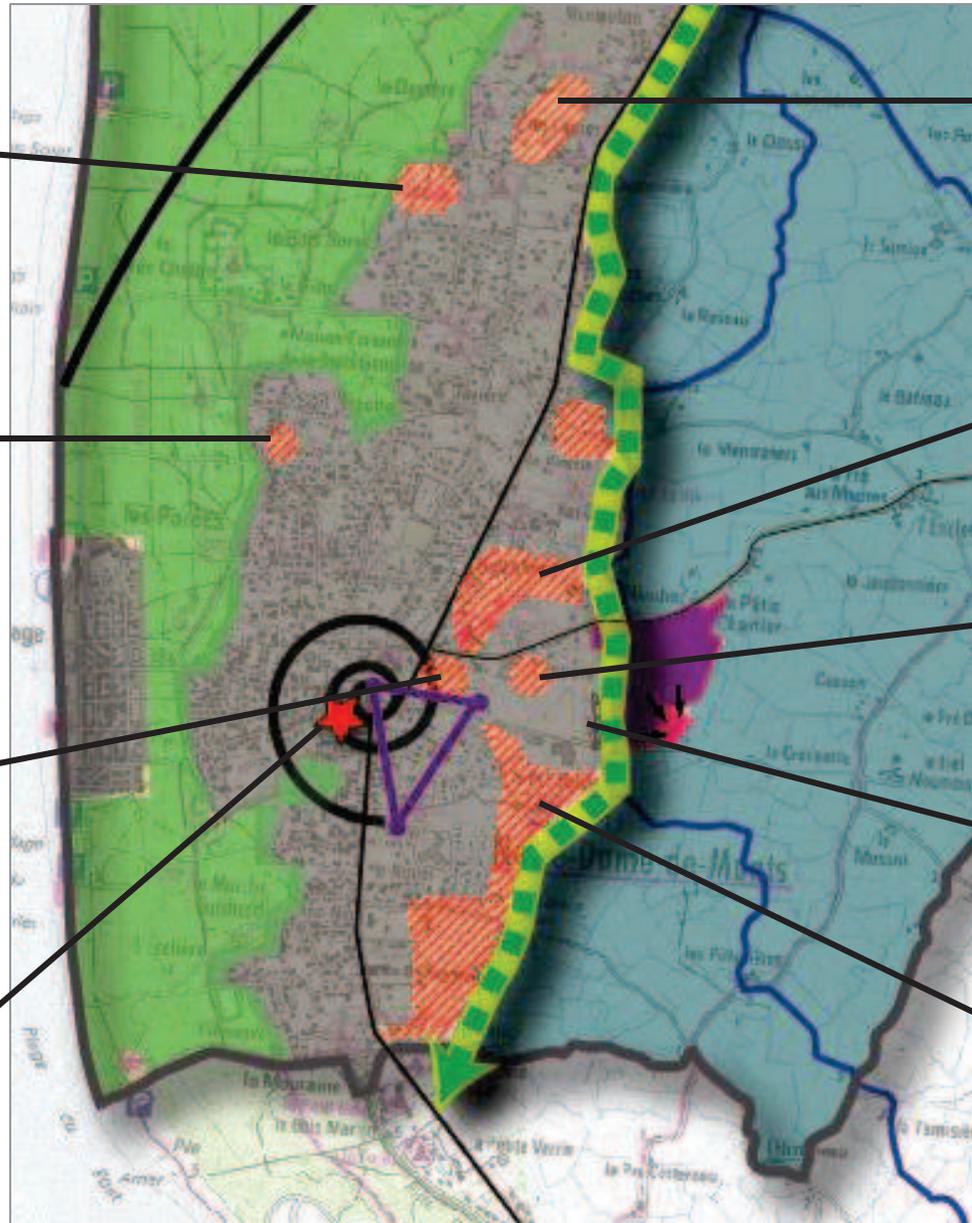
Surface totale : 0,7 ha
 Densité minimale : 15 logements/ha
 Potentiel minimal : **11 logements**
Zone 1AUh (vocation habitat)

RUE DES MARAICHINS

Surface totale : 1,8 ha
 Densité : 40 logements/ha
 Potentiel minimal : **54 logements**
Zone UAp

CENTRE-BOURG

Surface totale : 2,5 ha
 Densités : 20 - 40 logements/ha
 Potentiel minimal : **43 logements**
Zone UAp



ROUTE DU FIEF HAUT

Surface totale : 4,5 ha
 Surface aménageable : 3,8 ha
 Densité moyenne : 15 logements/ha
 Potentiel minimal : **55 logements**
zone UC

RUE DE LA BARRE DE MONTS

Surface totale : 5,1 ha
 Densité : 15 - 20 logements/ha
 Potentiel minimal: **84 logements**
Zones 1AU au sud et 2AU au nord

LE CLOS DU BOURG

Surface totale : 1,3 ha
 Densité : 20 logements/ha
 Potentiel minimal: **26 logements**
Zone 1AUh

LE FIEF NOUMOIS

Surface totale : 0,7 ha
 Surface aménageable : 0,5 ha
 Densité : 15 logements/ha
 Potentiel minimal : **7 logements**
Zone 1AUh

PRE GUICHARD

Surface totale : 8,8 ha
 Surface aménageable : 7,6 ha
 Densité moyenne : 15 logements/ha
 Potentiel minimal : **114 logements**
Zone 1AUh

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées

1- Les zones de baignade

La commune de Notre Dame de Monts est une commune littorale. Deux zones de baignade ont été recensées et pour lesquelles un profil de baignade a été réalisé en 2010. Pour les 2 zones de baignades, l'inventaire des sources potentielles de pollution indique qu'il n'y a ni surverse d'eaux usées ni assainissement non collectif sur les zones de baignades.

2- 3 cartes concernant les inventaires couvrant le territoire de la commune de Notre Dame de Monts

- Zones importantes pour la conservation des oiseaux :
 - PL05 « Baie de BOURGNEUF et Marais Breton »

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 :
 - N°50010002 « Zones d'anciennes salines de BEAUVOIR SUR MER et LA BARRE DE MONTS »
 - N°50010020 « Prairies inondables aux grandes Rouchères »
 - N°50250001 « Dunes et forêts de LA BARRE DE MONTS- NOTRE DAMES DE MONTS »

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2 (ZNIEFF) :
 - N°50010000 « Marais Breton, Baie de BOURGNEUF et estuaire de la Vie »
 - N°50250000 « Forêt de Monts »

- Natura 2000
 - ZPS FR5212009 : « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Foret de Monts »
 - SIC FR5200653 : « Marais Breton, Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et Foret de Monts »

- Zones humides d'importance Majeure
 - Zone humide FR51100401 : « Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier »
 - Zone humide FR51100402 : « Marais Breton »

3- carte sur la trame verte et bleue

4- carte sur la zone de préemption en espace naturel sensible

5- carte des niveaux de la qualité des masses d'eau de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne



Bassin Loire-Bretagne

Département : VENDEE

Etat écologique 2011 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2010-2011)
Plans d'eau (données 2007 à 2011)
Eaux littorales (données 2007 à 2011)

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

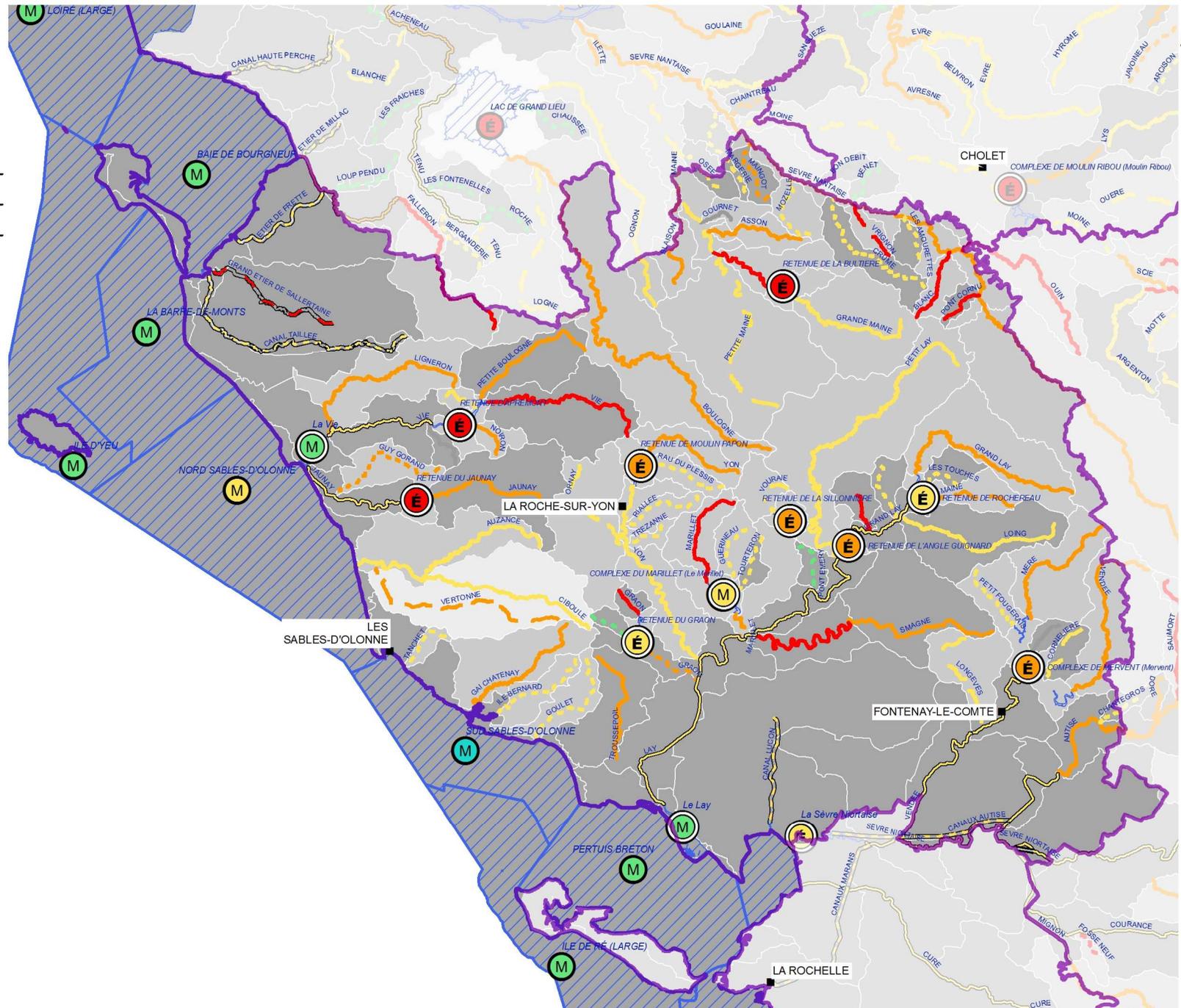
Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

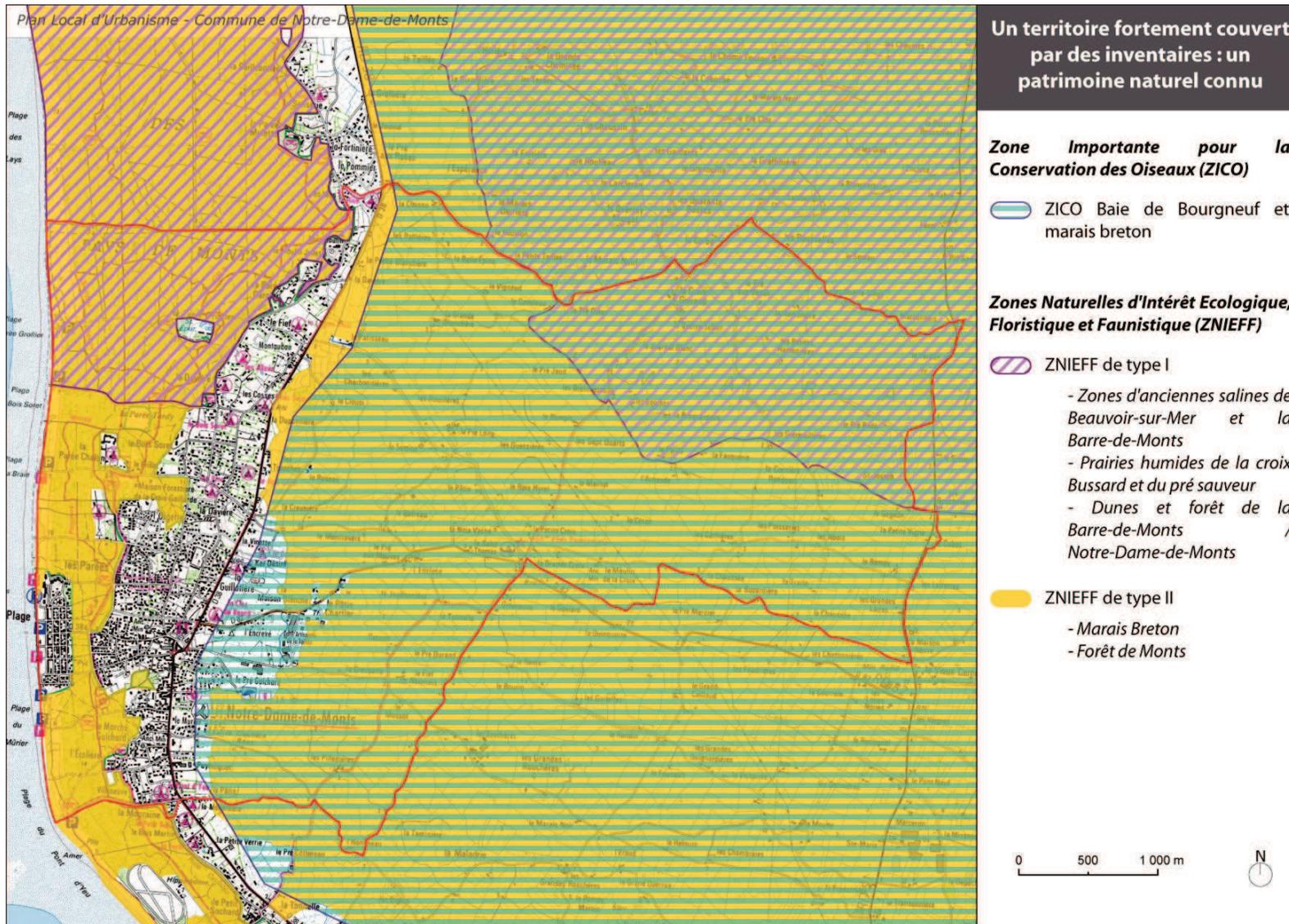
Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (Cyan)
Moyen (M)	Bon (Vert)
Faible (f)	Moyen (Jaune)
	Médiocre (Orange)
	Mauvais (Rouge)
	Information non disponible (Gris)

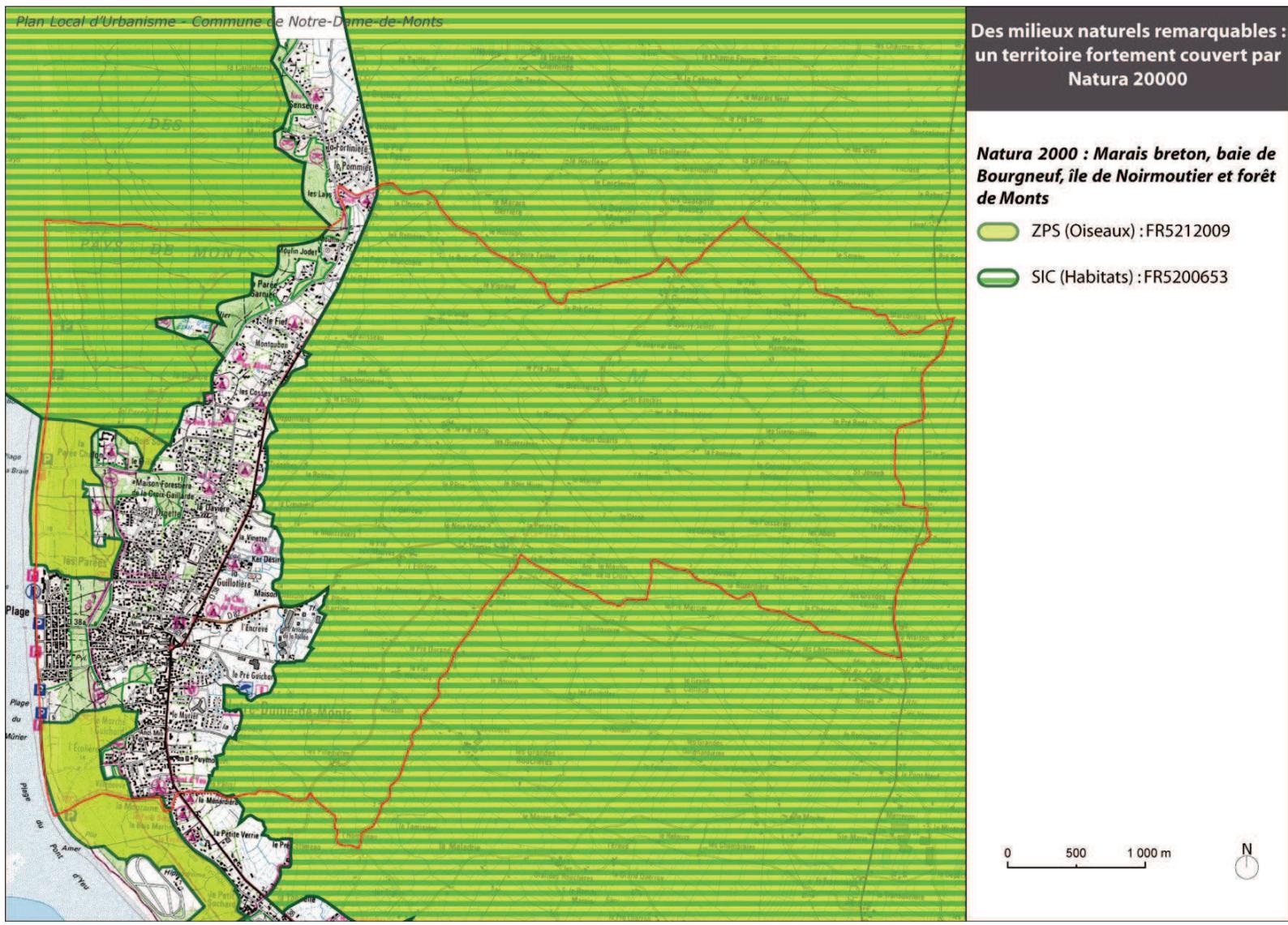
	MEFM MEA		MEFM MEA
	MEN		Masse d'eau surfacique

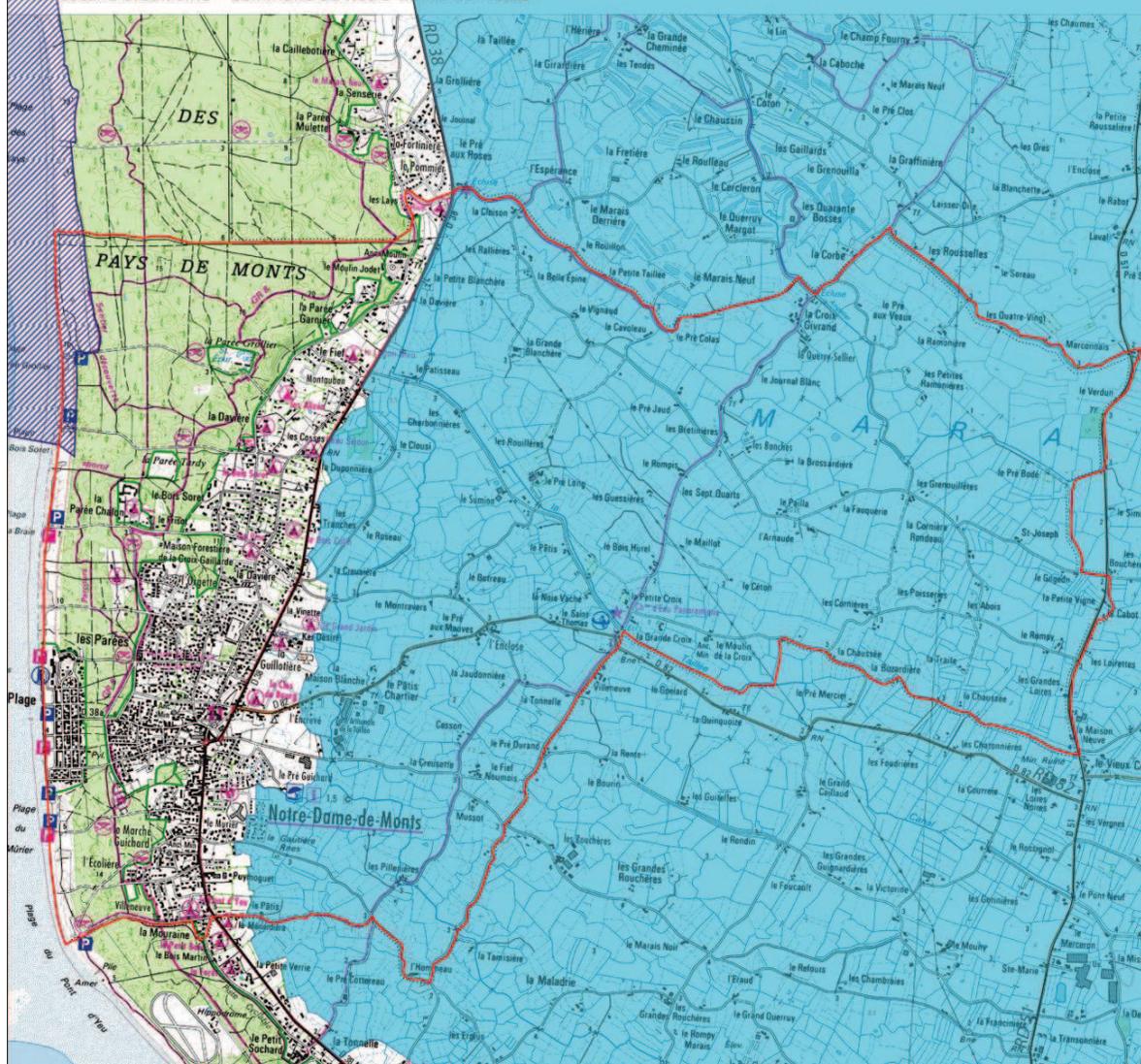
Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	limite départementale









Une forte présence de l'eau : des milieux humides reconnus

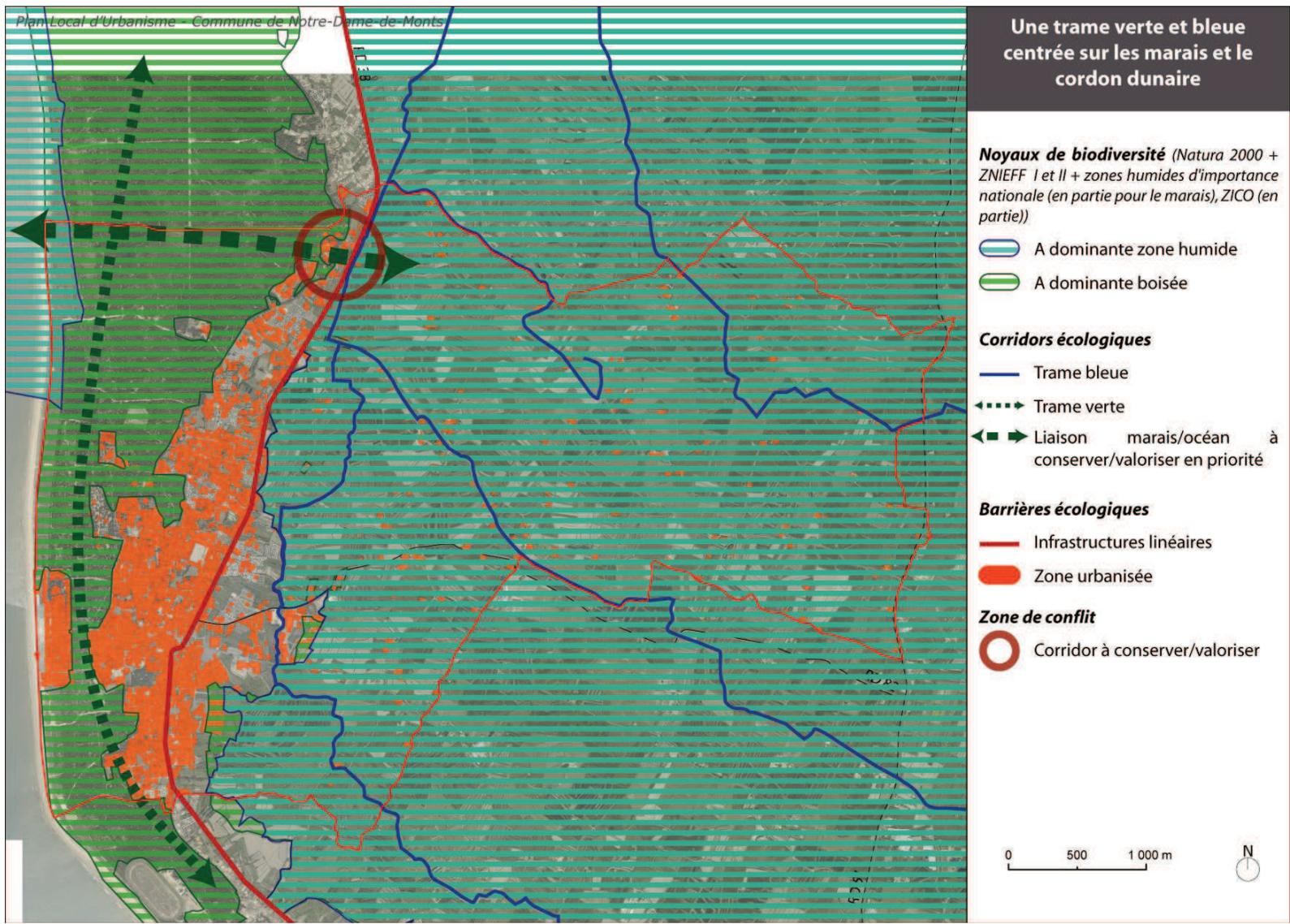
Zones Humides d'Importance Nationale

 Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier

 Marais Breton

0 500 1 000 m





Proposition de zonage d'assainissement révisé

1- La carte du zonage d'assainissement mis à jour